

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Avis sur le projet de renouvellement des membres désignés à la CMI

DELIBERATION n°2020-03

Vu la circulaire du 05/07/11 relative à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation ;

Le Comité national de l'eau ayant pris connaissance du renouvellement de la Commission mixte inondation ;

SE FÉLICITE du lien affirmé entre le CNE et la CMI par le fait que la Commission mixte inondation est coprésidée par le président du CNE ou son représentant ;

DEMANDE que le Comité national de l'eau soit dorénavant informé une fois par an de l'état d'avancement des travaux de la Commission mixte inondation par le moyen d'un rapport synthétique, d'une part, sur l'état du pilotage de la politique nationale de gestion des risques d'inondation en application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE), et sur les « Programmes d'actions de prévention des inondations » (PAPI) adoptés les années précédentes, d'autre part ;

SUGGERE que la Commission mixte inondation autorise la participation éventuelle à titre consultatif de membres complémentaires du Comité national de l'eau au-delà des trois représentants désignés ci-dessous disposant seuls du droit de vote, sous réserve de l'accord des co-présidents de la CMI ;

PREND ACTE que les membres de la CMI issus des comités de bassin seront désormais les présidents des instances de labellisation des PAPI dans les bassins ;

DÉSIGNE comme représentants du Comité national de l'eau au sein de la Commission mixte inondation les personnes suivantes : Daniel MARCOVITCH, Luc SERVANT et Isabelle GAILLARD ;

ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de renouvellement des membres désignés à la CMI.

*Certifié conforme par le directeur de l'eau et de la biodiversité
Chargé du secrétariat du Comité national de l'eau*

Olivier THIBAUT